



Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
Secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises,
du Tourisme, des Services et de la Consommation
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique
Secrétariat d'État chargé de la Famille et de la Solidarité

**DIRECTION GENERALE
DE LA COHESION SOCIALE**



**DIRECTION GENERALE
DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**

Paris, le 20 septembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label « DESTINATION POUR TOUS »

Appel à candidatures pour la désignation de territoires pilotes

Lors d'un déplacement à Carrouges, en Basse-Normandie, le 8 juillet dernier, les deux Secrétaires d'Etat en charge des personnes handicapées et du Tourisme, Nadine Morano et Hervé Novelli, ont procédé au lancement d'un nouveau label « Destination pour tous », venant consacrer l'accessibilité de territoires touristiques.

Ce label vient valoriser les collectivités proposant une offre cohérente et globale, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres services de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné.

Il vient compléter le label Tourisme et Handicap créé en 2001 qui permet d'identifier les structures qui garantissent un accueil et des prestations adaptées aux besoins des personnes handicapées. La valeur ajoutée du nouveau label est de favoriser le développement de destinations où la mise en accessibilité concerne à la fois les sites touristiques mais également tout l'environnement des services indissociables du territoire.

Ce label a vocation à être testé dans un premier temps au sein de territoires pilotes avant d'être déployé ensuite au printemps 2011.

La Commission Nationale installée par les Secrétaires d'Etat en décembre 2009, présidée par Annette MASSON, présidente de l'Association « Tourisme et Handicaps » et composée de représentants des professionnels du tourisme et de l'accessibilité, de représentants des associations des personnes handicapées et des collectivités locales, a travaillé à l'élaboration des critères constitutifs de ce label.

Ces critères s'organisent autour de 3 axes :

- être **un territoire éligible**, en répondant à la définition suivante : périmètre géographique délimité, ayant une vocation touristique et privilégiant la qualité de vie des touristes, porté par une autorité légitime ;
- **fédérer et mobiliser les différents acteurs partie prenantes au projet** (comité de pilotage à mettre en place, une charte d'engagement, une stratégie de communication et une politique de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap..) ;
- **garantir des prestations essentielles**, en matière d'offre touristique (hébergement, restauration, équipements et activités culturels et sportifs, activité de pleine nature...), de services de la vie quotidienne (commerces, services ouverts au public, services de soin, d'aide et d'accompagnement) et la possibilité d'accéder et de se déplacer de façon autonome sur le territoire.

Afin d'être labellisés, les territoires devront garantir une offre globale, variée, permanente et de qualité.

Ce sont ces critères qu'il est envisagé de tester aujourd'hui au sein de territoires pilotes qui seront désignés après appel à candidature. Cette phase de test qui se déroulera sur 6 mois, sera menée sur un nombre restreint de territoires de nature différente préférentiellement (zone littorale, zone de montagne, zone rurale, zone urbaine). L'objectif est de retenir cinq territoires dans cette première phase.

Ces territoires pilotes auront pour mission d'évaluer et de valider la pertinence de ces critères et de proposer des critères complémentaires ou alternatifs, le cas échéant.

Cette phase de test et d'échange avec les territoires permettra de s'assurer que le label répond bien aux objectifs qui lui sont fixés : favoriser le départ en vacances des personnes handicapées en toute autonomie.

Le cahier des charges de cet appel à candidature est disponible sur les sites internet suivants :

www.travail-solidarite.gouv.fr (espace handicap)
www.tourisme.gouv.fr
www.tourisme-handicaps.org
www.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite.html

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 octobre 2010.

Contact presse :

DGCS Cabinet Communication

01 40 56 85 28

Dgcs-com@social.gouv.fr